

Nouvel e-Cahier du CSTB 3714-V2 de février 2017 Systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur PSE : conditions de mise en œuvre de bandes filantes pour protection incendie



NOUVELLE REGLE D'EXECUTION ?

Le document initial, de juillet 2012, portait sur les conditions de mise en œuvre de bandes filantes en laine de roche des systèmes ETICS - PSE, sur façades en béton ou maçonnerie comportant des baies. Ces conditions étaient issues de la partie 5 de l'instruction technique n° 249 de mai 2010.

Le nouveau document, version consolidée V2, définit la mise en œuvre des bandes filantes, non plus selon *seulement* cette instruction technique, mais d'après le Guide de Préconisations (ETICS - PSE) d'avril 2016. Ce nouveau document vise les façades en béton ou maçonnerie, revêtue d'un système ETICS, comportant ou non des baies.

Pour quels utilisateurs ?

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises.

Que signifie l'acronyme ETICS ?

External Thermal Insulation Composite System, ou système d'isolation thermique extérieure par enduit.

Quels sont les rédacteurs du Guide ?

Le Guide de Préconisations (ETICS - PSE) été rédigé par trois organisations professionnelles représentatives du secteur d'activité, l'afipeb - le SIPEV et le SNMI.

Référence de ce nouveau référentiel ?

Systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur polystyrène expansé : conditions de mise en œuvre de bandes filantes pour protection incendie, *e-Cahier du CSTB 3714_V2* de février 2017



QUELS SONT LES CHANGEMENTS ?

La principale modification concerne l'évolution du document de référence. En effet, si le document initial se reportait uniquement à l'instruction technique n° 249, le document consolidé ne se réfère qu'au Guide de Préconisations (ETICS - PSE) d'avril 2016.

La modification du référentiel entraîne des changements lors de la mise en œuvre des bandes filantes. Les principaux changements concernant les dispositions constructives sont repris dans le tableau au verso.

D'où proviennent les changements ?

Ils sont issus du Guide de Préconisations, rédigé à l'issue d'une campagne d'essais LEPIR 2 menée par les laboratoires Efectis et Crépim. Le Guide de Préconisations (ETICS - PSE) a été validé par ces deux laboratoires.

Le Guide bénéficie également d'une Note d'information du ministère de l'intérieur du 15 avril 2016, réf. DGSCGC/DSP/SDSIAS/BRIRC/N°2016-80.

Cette Note mentionne dans sa dernière phrase :

Ce guide est à prendre en compte pour l'application des paragraphes 5.1 et 5.4 de l'IT 249 de 2010.

Où peut-on trouver Guide de Préconisations et la Note d'information ministérielle ?

Ces documents sont accessibles et téléchargeables sur le site www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers/La-reglementation-incendie

Lexique

afipeb : association française de l'isolation en polystyrène expansé dans le bâtiment

Crépim : centre de recherche et d'études sur les procédés d'ignifugation des matériaux

SIPEV : syndicat national des industries des peintures - enduits et vernis

SNMI : syndicat national des mortiers industriels



QUAND A-T-IL ETE PUBLIE ?

Le 04 avril 2017 sur le site **Batipédia**



POUR EN SAVOIR PLUS

Changements introduits par la version consolidée de l'e-Cahier du CSTB3714_V2

Dispositions techniques	e-Cahier du CSTB 3714 - juillet 2012	e-Cahier du CSTB 3714_V2 - février 2017
Référentiel du document	Partie 5 de l'IT 249, solution P4	Guide de Préconisations d'avril 2016
Façades en béton ou maçonnées	Façades avec baies	Façades avec baies - Façades aveugles
Isolant PSE : matières premières ignifugées certifiées par le LNE	Critère rappelé sur les panneaux isolants PSE pour les fabricants de l'afipeb	Liste des matières premières certifiées et des producteurs sur le site www.lne.fr/recherche-certificats
Produit de collage des bandes filantes	Produit identique que celui du système de partie courante	<i>Mortier hydraulique</i> de collage ou de calage du système en PSE
Bandes filantes en laine de roche : masse volumique $\geq 90 \text{ kg/m}^3$	Selon IT 249	Selon IT 249 - contrôle par l'ACERMI de la vérification de la masse volumique
Hauteur (largeur) nominale (<i>b</i>) des bandes filantes	$200 \text{ mm} \leq \text{hauteur } b \leq 300 \text{ mm}$ hauteur $b > 300 \text{ mm}$ possible selon DTA ou AT	hauteur $b \geq 200 \text{ mm}$ hauteur $b > 300 \text{ mm}$ possible selon DTA ou AT
Épaisseur des bandes filantes égale à celle du PSE : travaux neufs, et travaux sur système d'isolation extérieur thermique existant	Superposition de plusieurs bandes non autorisée	Épaisseur PSE $\leq 200 \text{ mm}$: superposition de plusieurs bandes non autorisées
		$200 \text{ mm} < \text{épaisseur PSE} \leq 300 \text{ mm}$: superposition de deux bandes possible. Épaisseur de chaque bande $\geq 100 \text{ mm}$, la plus épaisse est posée en premier
Départ bas de l'ETICS : pose de la première bande filante	Pas de prescription particulière	Niveau bas de la bande à une distance $g \leq 600 \text{ mm}$ du profilé de départ
Armature complémentaire sur les bandes : - Débordement <i>c</i> de part et d'autre de la bande - Enduit de base sur la bande + de part et d'autre de la bande	Débordement $c \geq 200 \text{ mm}$ sur le PSE Enduit sur la bande + sur hauteur 250 mm (environ) dessus / dessous de la bande	Débordement $c \geq 150 \text{ mm}$ sur le PSE Enduit sur la bande + sur hauteur 200 mm (environ) dessus / dessous de la bande
Ajout de profilés décoratifs possible selon DTA ou AT	Au droit des bandes filantes : ils sont de classe au moins A2-s3, d0	La pose de profilés décoratifs doit être justifiée vis-à-vis du comportement au feu (propagation du feu en façades et réaction au feu du procédé)
LNE : laboratoire national d'essais		ACERMI : Association pour la CERTification des Matériaux Isolants

TEXTE DE REFERENCE

LEPIR 2 : Local Expérimental Pour Incendie Réel à deux niveaux ; l'essai LEPIR 2 est défini dans l'arrêté du 10 septembre 1970 - JORF du 29 septembre 1970

IT 249 : instruction technique n° 249 relative aux façades annexée à l'arrêté du 24 mai 2010 (NOR : IOCE1014119A)

Guide de Préconisations : Protection contre l'incendie des façades béton ou maçonnerie revêtues de systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur polystyrène expansé (ETICS-PSE) - avril 2016